nistrative. La *Gazette* ajoute que cette résolution ne restera pas isolée, et que M. Tardif, membre élu par ses collègues du tribunal, serait, dit-on, résolu à s'y associer. Cela ne saurait surprendre.

On ne s'arrête plus, en effet, sur la pente si glissante de l'arbitraire. Une dépêche de Nantes nous apprend qu'aujourd'hui même, M. Gatineau, avoué et Me Robaut, avocat, ont été arrêtés, au Palais-de-Justice pour des propos qu'ils sont accusés d'avoir tenus dans la salle des Pas-Perdus. C'est un comble. Le président du tribunal a protesté contre ces arrestations auprès du procureur de la République à qui il a dit : « On veut nous arrêter jusque dans notre domaine ! »

Une autre dépêche mande que les Pères bénédictins de Solesmes, au nombre de 80 sont expulsés à l'heure où j'écris, malgré leur résistance. La plupart se font emporter par les agents, tandis que les cloches sonnent à pleine volée. Les populations environnantes sont dans la consternation.

La 8e chambre correctionnelle condamne en ce moment plusieurs personnes arrêtées hier pour cris jugés outrageants par la police. Cinq ont été déjà condamnés de 10 à 15 jours de prison.

Bulletin Economique

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois d'octobre 1878

11.802	colis de laine peignée	1.269.773 k**
31	» d'écouailles blouss.	2.600
879	» de laine filée	93.617
41	» de soie	957
2.199	» de coton	235.463
14.922	colis pesant ensemble	1.602.410 k**

Mouvement du mois d'octobre 1879

15.037	colis de laine peignée	1.617.176 k**
169	» d'écouailles blouss.	18 642
898	» de laine filée	95.498
8	» de soie	335
979	» de coton	105.072
17.091	colis pesant ensemble	1.836.723 k**

Mouvement du mois d'octobre 1880

12.607	colis de laine peignée	1.356.828 k**
53	» d'écouailles blouss.	5.625
818	» de laine filée	87.330
6	» de soie	475
1.340	» de coton	143.130
14.824	colis pesant ensemble	1.593.388 k**

Décreusages 25 opérations
Tirages 648 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

LES EXIGENCES DE L'ANGLETERRE EN MATIÈRE DE TRAITÉS DE COMMERCE. — Nous avons annoncé, d'après le *Times*, que M. Challemel-Lacour avait envoyé au ministre des affaires étrangères *deux* memorandums qui lui ont été remis par sir Charles Dilke.

Ces memorandum comportent trois parties qu'on peut analyser de la façon suivante :

1° Les plaintes des Anglais contre le mode d'expertise de la douane française.

2° La continuation des pourparlers relatifs au traité de commerce commencé par M. Léon Say; les propositions des Chambres de commerce anglaises; les desiderata de l'Angleterre;

3° La question des huiles minérales.

Avant de résumer les mémoires présentés, disons tout d'abord qu'ils ont été soumis au département de l'agriculture et du Commerce, M. Tirard a l'intention de nommer une commission chargée de les étudier et de faire un rapport qui serait remis à la commission sénatoriale des douanes.

En ce qui touche les questions relatives à la marine marchande et aux colonies, elles ne sont pas comprises dans les notes dont nous avons à nous occuper ici, par cette raison que précédemment, elles ont fait l'objet de pourparlers entre les deux puissances. Nous reviendrons sur ce sujet en temps et lieu.

Plaintes de l'Angleterre contre le mode d'expertise de la douane française

Les plaintes de l'Angleterre portent sur les saisies opérées par la douane française et sur les décisions des experts. L'Angleterre se base sur l'article 11 du traité de commerce qui souvent n'a pas été exécuté par la France.

Il est ainsi conçu :

"Afin d'établir le fait que les marchandises sont le produit ou la fabrication de l'Angleterre ou des possessions anglaises, l'importateur pourra, s'il le juge à propos, exhiber à la douane française un certificat d'origine qui sera soit une déclaration officielle faite devant un magistrat exerçant juridiction à l'endroit de l'expédition, soit un certificat délivré par l'employé supérieur des douanes au port d'embarquement soit un certificat délivré par le consul ou l'agent consulaire de France, au port d'embarquement ou au lieu de l'expédition. La signature de l'autorité anglaise sera certifiée par le consul ou l'agent consulaire de France..."

Or, en dépit des certificats établissant que les marchandises étaient le produit ou la fabrication d'Angleterre, ou des possessions anglaises, lesdites marchandises ont été saisies, préemptées. De là, procès, demandes de dommages et intérêts, etc., etc.

D'autre part il avait été convenu entre la France et l'Angleterre qu'une commission française serait nommée pour étudier cette question et la résoudre. Elle devait se composer des membres du bureau des expertises, d'employés supérieurs des douanes, de négociants notables. Le travail terminé, un rapport devait être rédigé présenté aux ministres des finances et du commerce, puis après approbation de ces derniers, soumis à l'Angleterre qui, de son côté, nommerait une commission chargée de discuter la question et aussi de rédiger un rapport. Ces deux commissions devaient se réunir à Paris ou, à défaut de réunion, procéder par voie de correspondance.

La France, dit L'Angleterre, a toujours laissé la question en suspens, malgré les réclamations successives de l'Angleterre : elle demande aujourd'hui que la question soit résolue définitivement.

Continuation et pourparlers relatifs au traité de commerce commencés par M. Léon Say. Proposition des Chambres anglaises. Désiderata de l'Angleterre.

Le Mémoire rappelle 1° la lettre *officielle* de M. Léon Say à lord Granville et la réponse *officiel* de ce dernier à notre ambassadeur, lettres que nous avons publiées en temps et lieu ; 2° la déclaration officielle, à la Chambre des communes, de lord Gladstone, disant que l'accord était *fait* entre les deux gouvernements sur les bases suivantes pour le renouvellement de leurs traités de commerce :

1° Réduction de 6 pence, 62 centimes 1/2 par gallon (4 litres 543 millièmes), à l'entrée en Angleterre sur les vins qui marquent au-dessous de 12 degrés à l'alcoomètre Gay Lussac et réduction proportionnelle sur les vins qui ont une force alcoolique supérieure. — 2° Exclusion du traité de tout ce qui concerne les bestiaux et produits agricoles. — 3° Amélioration de la perception des droits sur les produits ad valorem. — 4° Enfin amélioration au point de vue général, *dans le sens libéral*, des traités de 1880.

Le gouvernement anglais somme aujourd'hui le gouvernement français de réaliser cet accord, de tenir ses promesses.

Dans l'intervalle, la question des droits sur les produits ad valorem a été réglée comme suit :

Entente préalable est faite entre l'Angleterre et la France pour remplacer les droits à la valeur par des droits spécifiques — au poids — *non pas sur toutes les marchandises* mais sur un grand nombre.

Une commission anglaise et française sera appelée à traiter la question.

Les vœux émis par les Chambres de commerce anglaises ont été envoyés à M. Tirard qui avait formellement promis de les faire traduire et de les livrer à la publicité. Cette promesse n'est pas encore réalisé.

Nous en détachons les passages suivants:

Considérant les inconvénients et les pertes qui résultent pour le commerce de l'incertitude qui règne relativement à la date ou à l'établissement de nouveaux tarifs, nous demandons qu'un arrangement soit établi entre l'Angleterre et les puissances avec lesquelles elle est liée par des conventions commerciales, arrangement en en vertu desquels *aucune* altération ou établissements de tarifs ne soit definitifs, à moins que ces altérations ou établissements n'aient été communiqués six mois d'avance au gouvernement.

Ceci *approuvé et appuyé par le gouvernement anglais.*

Que dans les futurs traités le gouvernement Anglais ne se lie pas avec les puissances qui n'admettent pas le principe du libre échange. — *Approuvé par le gouvernement anglais*

Que le gouvernement obtienne une forte réduction sur les droits d'importation en France des soies anglais ou l'établissement sur l'entrée des soies françaises en Angleterre d'un droit suffisant pour permettre aux manufactures anglaises de lutter avec les manufactures françaises sur les marchés anglais.

A cette demande, il a été répondu que le gouvernement anglais s'efforcerait d'amener le gouvernement français a abaisser sur les soies, mais qu'il ne pouvait pas admettre d'établir des droits par représailles

En ce qui touche les soies, le gouvernement anglais décide qu'on conserve le droit *ad valorem*,

Depuis, les chambres anglaises ont de nouveau insisié pour la suppression du droit sur les soies.

Cette demande n'est pas appuyée par le gouvernement anglais qui désire un abaissement.

Réduction de 15 0/0 de la limite maxima des droits avec une moyenne 10.0/0, approuvé en principe et appuyée par l'Angleterre.

Enfin les chambres anglaises demandent la réciprocité.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

L'EXÉCUTION DES DÉCRETS

A Roubaix

Nous reprenons notre récit au point où nous avons dû le laisser hier soir :

2 heures, 20 m.

Toute la foule devient attentive, presque silencieuse. M. le commissaire central vient de gravir les degrés qui mènent à la porte du couvent. Il agite la sonnette.

Le Père-Gardien est à l'entrée, il entr'ouvre le guichet et demande :

— Qui êtes-vous ?

— Je suis le commissaire central.

— Que venez-vous faire ?

— Je viens faire exécuter les décrets du 30 mars et signifier leur expulsion aux Pères étrangers.

— Avez-vous un pouvoir judiciaire ?

— Oui.

— Veuillez nous en donner connaissance.

— Je vous en donnerai connaissance quand je serai entré.

— Nous sommes chez nous et nous n'ouvrirons pas.

Le commissaire central descend alors les degrès et donne à M. Simon un ordre que celui-ci s'empresse d'exécuter.

Il s'engage dans la rue Saint-Joseph et revient bientôt accompagné de trois individus, dont deux ouvriers de M. Devriendt, serrurier, rue des Fabricants, chargés de lourds marteaux et de pincereaux. Ces crocheteurs sont accueillis par des huées et des coups de sifflets répétés. Ces trois hommes, dont l'un est laid et hideux à rendre des points au plus laid et au plus hideux des Zoulous, commencent leur triste besogne avec un empressement qui ressemble presque à de la joie.

Le premier coup de marteau a à peine fait resonner les couloirs du couvent qu'une fenêtre du premier étage s'ouvre. Le père supérieur apparaît et lance contre le commissaire central l'excommuncation dont sont frappés tous ceux qui prennent part à l'attentat contre les congrégations. M. Broyer reste silencieux.

Les coups de marteau tombent dru, mais la porte résiste et si bien que les malheureux chargés de cette triste besogne sont obligés de s'arrêter à diverses reprises pour reprendre haleine. Ils se consultent entr'eux et après de nouveaux efforts, arrivent à pratiquer une ouverture qui leur permet d'enlever, une à une, à l'aide de pincereaux, les planches de la porte.

Mais une grande déception les attend. Derrière cette porte en bois qu'ils ont pourtant eu tant de peine a enfoncer, se trouve un blindage en fer qui résiste à tous les coups. Les crocheteurs ont recours à divers moyens, mais inutilement ; ils prennent alors la résolution de démolir la muraille autour de la porte et n'y parviennent qu'après un travail opiniâtre.

Mais ce n'est pas tout une deuxième et une troisième porte reste à briser pour arriver à l'intérieur et en avant d'elles se trouve un tas de chaises, de bancs et de tables superposés. Ces objets sont enlevés et les portes facilement enfoncées.

Pendant que l'on frappait à coups de pioche sur la porte dont les débris volaient en éclats, une grande surexcitation régnait parmi les amis des Pères réunis à l'intérieur. Les cris de : *A bas les crocheteurs ! A bas les décrets ! Vivent les Pères ! Vive la liberté!* répondaient à chaque coup retentissant au dehors.

Il était près de trois heures, quand la police put pénétrer dans le couvent où elle fut accueillie par les huées et les sifflets des nombreux citoyens venus là pour protester au nom de la liberté en même temps que pour donner aux Récollets un témoignage d'affection.

Plusieurs mêlées s'engagèrent dans les couloirs : un instant, on put croire, tant l'exaspération des témoins était grande, qu'un véritable combat allait s'engager.

Les agents réussirent alors à pousser hors du couvent la plupart des personnes présentes.

Chaque fois qu'un de ces courageux citoyens paraissait sur le seuil, des applaudissements et des cris de Vivent les Pères ! A bas les crocheteurs ! étaient poussés par la foule. Plusieurs agents se sont fait remarquer par leur façon brutale de congédier les visiteurs, dont certains ont été brusquement poussés en bas des degrés. Un ecclésiastique est tombé et un laïque a été blessé au pied gauche.

Il y a eu aussi plusieurs personnes blessées dans la foule que les gendarmes forçaient à reculer. Une femme, entr'autres, a été renversée par un cheval et a eu la main gauche écrasée.

Cependant le commissaire central et ses agents étaient arrivés au premier étage où se trouvent les cellules, sur chacune d'elles on avait écrit à la craie : Vive la liberté.

Faut-il que nous retracions les scènes qui se sont produites, scènes semblables à celles qu'on a vues depuis quatre mois sur tous les points de la France ? Les portes enfoncées, les religieux protestant contre la violence qui leur est faite, leurs amis affirmant leur droit de rester dans les cellules et mis dehors par la force ?

Quelques incidents doivent être cependant notés : ce sont d'abord les protestations de quelques pères. En voici le texte :

Protestation du R. P Romain

Comme mandataire des propriétaires de ce couvent, je proteste contre la violation de cette propriété; et comme Français, je proteste contre l'atteinte portée à mes droits d'habiter où et avec qui je veux.

Protestation du Père Herman

Supérieur du Couvent

Au nom de la communauté de Roubaix dont les intérêts spirituels m'ont été confiés, au nom des lois qui sauvegardent les intérêts des étrangers et des citoyens.

Je proteste contre la fermeture d'une chapelle qui a été bâtie au vu et au su de l'autorité locale;

Je proteste contre la violation du domicile que je me suis librement choisi;

Je proteste contre la violence dont mes religieux et moi nous sommes l'objet.

En attendant que les tribunaux se prononcent; j'en appelle à Dieu, à votre conscience, et à tous ceux pour qui la justice et la religion ne sont pas de vains mots.

Le R. P. Supérieur parlant au commissaire central, a ajouté :

« Comme prêtre, je vous déclare que par vos actes, vous encourez l'excommunication majeure, excommunication dont le souverain pontife seul peut vous absoudre. »

La protestation suivante a été signée par les citoyens qui se trouvaient à l'intérieur du couvent :

« Les soussignés habitants de Roubaix, témoins de la violation brutale du domicile des Révérends Pères Récollets établis en cette ville, protestent de toute l'énergie de leur âme et de leurs convictions, comme citoyens français, contre l'odieux attentat dont ces Religieux sont victimes.

» Ils déclarent que cet attentat est la violation de toutes les lois qui garantissent les droits des nationaux et des étrangers, et que, même en admettant, par impossible, « *les lois existantes*, » l'application de ces lois, par l'Administration à l'exclusion de la Justice du Pays, est une monstrueuse iniquité. »

Au nombre des amis qui s'étaient enfermés avec les religieux pour témoigner des attentats commis, nous citerons MM. Bonnier, ancien Juge-de-Paix; Paul Scrépel, ancien adjoint ; Scrépel-Chrétien, Juge au Tribunal de commerce, Molliez-Eloy, Justin Ruffelet, Louis Derville-Wibaux, etc., etc. M. Bonnier déclare au commissaire central que l'œuvre qu'il accomplit est contraire aux lois : « Souvenez-vous que c'est un ancien magistrat qui vous le dit, ajoute-t-il avec force. »

M. Paul Scrépel proteste avec une extrême énergie ; son attitude est telle qu'un moment d'hésitation se produit parmi les envahisseurs. Enfin, ils se décident à mettre la main sur notre honorable ami qui est poussé hors de la cellule.

C'est, du reste, le sort de tous les témoins dont plusieurs opposent une résistance désespérée.

Les cris de *Vive la liberté* retentissent à chaque instant dans les couloirs.

Les commissaires et leurs agents paraissent de plus en plus atterrés.

Parmi les subalternes, quelques-uns ricanent, mais c'est le petit nombre.

Plusieurs pères rappellent au commissaire central l'excommunication qu'il a encourue. M. Broyer, toujours découvert, s'incline sans mot dire.

On va de porte en porte les enfonçant toutes : au moment où l'une d'elles cède, la police se trouve soudain dans un certain endroit qui rappelle a tout le monde le premier métier de M. le ministre de l'intérieur, au temps où le chef des crocheteurs spéculait à Barcelone sur les nécessités humaines. On passe outre; il n'y a personne à expulser.

Enfin, toutes les cellules ont été visitées; tous les pères belges sont invités à descendre; le père supérieur les réunit dans la salle commune et leur indique quelle destination ils doivent prendre aussitôt arrivés en Belgique...

Puis, les religieux se font leurs adieux ; les derniers amis restés près d'eux les embrassent. Le Père gardien donne sa bénédiction, on s'agenouille ; parmi les agents restés debout, plusieurs ne peuvent se défendre de faire le signe de la croix. La scène est émouvante, il y a des larmes dans les yeux des victimes ; il y en a aussi chez quelques-uns des exécuteurs.

Quelques personnes font alors remarquer au commissaire central que les voitures destinées aux Pères ne doivent les conduire que jusqu'à la frontière ; on lui demande s'il ne serait pas possible aux cochers d'aller jusqu'à Mouscron. M. Broyer s'empresse de donner des ordres pour qu'il soit accédé à ce désir...

Les religieux, invités à sortir, déclarent par l'organe de leur supérieur qu'ils ne céderont qu'à la force ; des agents leur mettent alors la main sur l'épaule et les conduisent à la porte.

Au moment où ils apparaissent et tandis qu'ils montent en voitures, de longues acclamations retentissent ; Vivent les pères crie-t-on ! A bientôt !

Les hommes lèvent leurs chapeaux ; les femmes agitent leurs mouchoirs, des fleurs sont jetées des fenêtres; des ecclésiastiques, M le doyen de Saint-Martin entr'autres, que nous avions vu dans l'intérieur du couvent au moment de l'arrivée de la police, s'approchent des voitures pour faire leurs adieux aux exilés. Puis les voitures, escortées d'un peloton de gendarmerie, s'éloignent, avançant à grand peine au milieu du flot humain qui les entoure. Des cris de vivent les pères ! éclatent de toutes parts ; quelques manifestations contraires se produisent; des injures ignobles sont proférées, mais tout cela se perd au milieu des acclamations de l'immense majorité.

Un des deux pères français reste au couvent comme propriétaire.

L'autre, le père Séverin — un ancien officier de l'armée française — doit quitter le couvent ; il apparaît bientôt à la sortie ; il donne le bras à MM. Justin Ruffelet, avocat, et Alfred Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*, qui ont tenu à honneur de l'accompagner jusqu'au presbytère de Notre-Dame.

Le passage de ce religieux à travers nos rues est une véritable marche triomphale.

Les acclamations les plus chaleureuses n'ont cessé de retentir; à chaque pas, on lui présentait des fleurs, des couronnes; des hommes venaient lui serrer la main; les femmes, les enfants s'agenouillaient, implorant sa bénédiction. Quelques rares individus criaient bien : Vive la République ! ou : A bas la calotte; ils essayaient de chanter la *Marseillaise*, mais tout cela a été noyé dans la manifestation spontanée et vraiment admirable de la foule immense qui se pressait sur le parcours.

Au presbytère le Père s'est retourné et a donné sa bénédiction à la foule.

Si odieux qu'ait été l'attentat, si complète qu'ait été l'exécution des décrets à Roubaix, jamais de mémoire d'homme, nous n'avions vu d'ovations plus enthousiastes et plus sincères; jamais de triomphe plus éclatant pour la cause catholique et les religieux qui la servaient au milieu de nous avec tant de dévouement.

P.-S. — A leur passage au Mont-à-Leux, les pères Récollets ont reçu l'hospitalité à la maison de campagne de M. le comte Mimerel. Ils sont repartis le soir même pour les destinations qui leur avaient été assignées par leur supérieur.

Le Père Gardien des Récollets a adressé la protestation suivante au Président de la République :

Monsieur le Président de la République,

On vient de fermer notre chapelle, de nous signifier un mandat d'expulsion, et de nous arracher de notre maison de la manière la plus brutale. Avant de regagner notre patrie, et de quitter cette excellente ville de Roubaix, qui n'a cessé de nous prodiguer les marques de la plus grande sympathie, qu'il nous soit permis, Monsieur le Président, de vous envoyer avec cette protestation, l'expression de notre vive douleur. Quelle que puisse être la loi qui autorise la violence dont nous avons été victimes ; la raison comme la justice la flétrira toujours ; car il n'est rien dans notre conduite qui puisse justifier la mesure que le gouvernement vient de prendre à notre égard.

Il y a plus de vingt ans, Son Eminence le Cardinal de Cambrai, nous appela comme prêtres auxiliaires dans le département du Nord. Pendant ce laps de temps, personne ne peut nous reprocher soit un acte, soit une parole qui ait pu porter au gouvernement le moindre ombrage. L'unique but de notre mission, but que nous n'avons cessé de poursuivre, c'est la moralisation de ces 50,000 Flamands dont le travail a tant contribué à la richesse et à la prospérité de Roubaix.

Jamais nous ne sommes restés étrangers à une œuvre de dévouement, partout on nous a vus où il y avait une douleur à consoler, une misère à soulager, une infortune à secourir; quand le choléra éprouvait douloureusement la France, nous ne nous sommes pas bornés à prodiguer aux malheureux que le fléau avait atteints les secours du Saint Ministère, mais nous sommes allés les soigner à demeure et nous avons eu le bonheur d'en arracher un grand nombre à une mort certaine. Le gouvernement d'alors prit acte de notre conduite et par l'organe d'un de ses ministres nous en exprima sa vive satisfaction.

La guerre ne fut pas plutôt déclarée entre la France et la Prusse que nos Pères suivirent l'armée en qualité d'aumoniers. Tous deux reçurent la médaille d'honneur, l'un d'eux fut même prisonnier de guerre. Si nous prenons la liberté, Monsieur le Président, de vous rappeler ces faits, c'est afin de vous faire mieux comprendre combien notre protestation est légitime, combien odieuse la violence dont nous avons été l'objet. Jamais, nous ne nous sommes occupés de politique. Sans motif, sans raison, on nous expulse comme les derniers des malfaiteurs, on viole notre demicile, on ferme une chapelle qui fut bâtie au vu et su de l'autorité et à la construction de laquelle le Conseil municipal alloua même un si large subside.

Avant de quitter la France, notre honneur, notre conscience et les conseils enfin de tant d'hommes qui nous ont entourés d'un dévouement sans bornes nous faisaient un devoir, Monsieur le Président, de protester contre des actes que rien ne saurait justifier et qu'un jour l'histoire flétrira comme déjà la justice les condamne. Notre départ plongera dans la misère beaucoup de familles pauvres dont nous étions les seuls soutiens, plusieurs œuvres que nous avions entreprises pour la moralisation de la classe ouvrière viendront à languir. C'est là, Monsieur le Président, l'unique sujet de nos regrets Mais quelque justes et quelque déchirants qu'ils puissent être, jamais nous n'oublierons la France. Le Dieu qui tient en ses mains les destinées des peuples se laissant fléchir par la prière, nous ne cesserons de lui demander qu'il daigne épargner à la plus généreuse des nations de plus grands malheurs et de plus terribles désastres.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respect.

Signé : P. HERMANN BUYSTE.

M. Devriendt, serrurier nous écrit :

«Monsieur Reboux, directeur gérant du *Journal de Roubaix*,

» Il est malheureusement trop vrai que deux de mes ouvriers ont été employés pour enfoncer la porte du couvent des Pères Récollets. Mais voici comment les choses se sont passées.

» J'étais absent de chez moi quand on vint de la Mairie demander deux hommes à l'atelier.

» Comme j'ai l'entreprise des travaux de la Ville il arrive souvent qu'on vient me demander des hommes; deux de mes ouvriers se sont détachés sans savoir à quelle besogne ils allaient être employés.

» Je n'ai pas besoin d'ajouter que si j'avais été chez moi, je n'aurai jamais consenti à faire ni à laisser faire par mes ouvriers pareille besogne.

»Agréez, Monsieur, etc.

» Ir DEVRIENDT.

« Roubaix, 6 novembre 1880. »

A Lille

On nous écrit de Lille, samedi soir :

On ne peut se faire une idée de l'émotion, et pour beaucoup de Lillois, de l'indignation excitée par les scènes de violences et de dévastation de ce matin.

Les hommes les plus calmes se trouvaient exaspérés. En voici un exemple :

M. Prosper Derode qui a longtemps été président du tribunal de commerce de Lille, se trouvait chez les religieux, au moment de l'invasion violente des hommes de police. On voulut l'expulser lui aussi avec assez de brutalité.

— J'ai siégé 25 ans, au tribunal de Lille, dit M. Derode au commissaire de police et je crois comprendre la loi aussi bien que vous. Prenez garde d'oser me toucher *sans mandat de justice !*

Et les séides de M. Constans de baisser la tête.

Autre épisode : un ancien substitut, tout récemment démissionnaire, s'est trouvé de l'autre côté de la porte forcée des Dominicains, en face du commissaire, comme une protestation vivante du droit. Stupéfaction de l'homme de police en rencontrant là celui de qui si longtemps il a pris les ordres.

— Vous faites là une bien triste besogne, se contenta de leur dire l'ancien magistrat.

On riait aussi dans la foule à voir tant de déploiement de troupes pour frapper trois ou quatre religieux.

Le Père Nicolas, avec une admirable dignité et simplicité de langage, a répondu qu'il était domicilié à Lille depuis douze ans, qu'il y avait toujours rempli ses devoirs de religieux et de citoyen, et qu'il n'avait jamais eu aucun démêlé avec la justice de son pays.

L'émotion était générale, les yeux de tous et notamment de trois des commissaires de police, étaient mouillés de larmes.

Le commissaire central, avec beaucoup de convenance, a engagé ceux qui étaient dans la cellule du P. Nicolas à se retirer, et dit qu'il ne s'oppose pas à ce que quatre ou six de ses amis accompagnent le Père à la maison qu'il avait choisie pour se retirer.

Tous, ont répondu qu'ils avaient droit de rester avec le Père, et qu'ils ne sortiraient de la maison que contraints et forcés.

Devant cette déclaration, M. Mornavé a donné ordre de mettre la main sur les amis du Père Nicolas, qui est sorti à dix heures de sa cellule accompagné de MM. Paul Verley et Maillier-Delannoy qui lui donnaient le bras, de M. Potié, avocat, et de plusieurs autres amis.

Dès que le P. Nicolas a été aperçu à sa sortie du couvent, des acclamations formidables et enthousiastes ont éclaté de la part du nombreux public qui agitait des mouchoirs et jetait des fleurs de toutes les croisées jusqu'à la maison de M. Renouard, consul d'Italie, où il s'est retiré.

On peut dire que la marche du digne religieux a été une marche triomphale.

Tous nos amis se sont précipités à genoux pour lui demander sa bénédiction, et un groupe nombreux de dames et de jeunes personnes du meilleur monde sont venues la lui demander de nouveau, et lui présenter des couronnes et des bouquets.

Vers midi, sur le boulevard de la Liberté, une foule menaçante poursuivait MM. Herrengt, fariniers à Lille. Plusieurs citoyens courageux voulant aller au secours de ces messieurs se virent à leur tour l'objet des menaces de la feule. L'un d'eux, M. E. B... offrit un asile chez lui, rue de Puebla, à ces messieurs : mais à leur suite voulut pénétrer dans la maison la foule qui ne voulait pas lâcher sa proie ; à ce moment un de ces messieurs se retourna vers la foule et s'écria : « Le premier qui entre ici, je le tue. » La foule alors fit un mouvement de recul qui permit à M. E. B... de fermer sa porte.

Les hurlements continuèrent quelques instants, puis tout rentra dans le calme. Le *Petit Nord* pourra affirmer le fait, attendu qu'un de ses rédacteurs assistait à la scène en prenant des notes. Un gendarme présent a constaté que l'arme dont on a menacé la foule était complètement inoffensive.

A VALENCIENNES

Notre correspondant particulier de Valenciennes nous écrit :

Valenciennes, 6 novembre, 1880.

Le forfait est enfin consommé ! Cette après-midi, à une heure, le commissaire de police, accompagné de 25 gendarmes..., et d'un ramassis d'ignobles voyous, s'est présenté à la résidence des Pères Maristes. Détail digne de remarque, aucune autorité ne s'est montrée : le sous-préfet se promenait alors rue de Mons ; de procureur, de substitut, de maire, pas l'ombre.

La porte était fermée. Après l'avoir fait détruire par deux ouvriers de l'usine Babonaux, le commissaire est piteusement entré à quatre pattes par le panneau du bas de la porte, et ce n'est qu'après avoir fait enfoncer une seconde porte qu'il s'est trouvé dans le cloître, — en face d'une soixantaine d'amis des Pères, les représentants les plus attitrés de la haute société valenciennoise.

On y remarquait M. Bracq, ancien maire de Valenciennes, M. Blocaille, ex-substitut; M. Paul Dupont, ancien conseiller municipal, M. Compagnie, colonel en retraite du 16e chasseurs à cheval ; MM. les avocats Selcourt et Lefebvre, etc.

Après avoir fait sortir tous ces Messieurs avec les procédés que l'on connaît, le commissaire s'est trouvé en présence du P. Tardieu, supérieur de la maison, à qui il a lu le texte des décrets. Il était tellement ému, le pauvre homme, que le P. supérieur lui a dit :

— Vous tremblez, monsieur, je le comprends ; quand on fait pareille besogne... Je vous rappelle que vous encourez l'excommunication majeure.

Surmontant alors une émotion inopportune, l'agent de Constans a procédé au reste de sa sinistre besogne. A chaque coup de madrier contre les portes, répondaient au dehors les bravos d'une immonde populace d'abord très restreinte, mais grossie bientôt de cette lie des ruisseaux de nos grandes villes que l'*ère d'apaisement* ramène au grand jour. Ces comparses payés — certains d'entre eux le disaient tout haut — et menés par quelques messieurs trop bien habillés pour ce métier, braillaient à tue-tête la *Marseillaise*, le *Beau Nicolas*, etc., en attendant la sortie des expulsés.

Les RR. Pères s'étaient enfermés dans leurs cellules avec quelques témoins ; il a fallu enfoncer chaque porte et pousser sur la voie publique chacun des religieux : ils étaient six, dont un vieillard octogénaire, qui avait servi durant trente ans la religion et la France en Nouvelle-Calédonie.

Il faut rendre aux agents et aux gendarmes cette justice, qu'ils ont accompli avec tous les égards possibles leur œuvre de violence; il n'y a eu de grossier qu'un agent de police, le sieur Lavigne; par contre, un brigadier et plusieurs gendarmes pleuraient.

Comme bien on pense, au dehors, la meute attendait sa proie, et les gendarmes avaient grand peine à écarter les groupes sénonmés qui tachaient de «manifester.»

La sortie de chaque Père était saluée à la fois des cris de : Vivent les Pères, vive la Liberté, et du chant du *beau Nicolas*, de la *Marseillaise*, ou de quelque autre mélopée radicale. Plusieurs religieux gagnèrent alors la maison de M. Dubois, située dans une rue voisine, dont tous les habitants se mirent à genoux sur le passage des Maristes et reçurent leur bénédiction. Deux autres Pères, sur l'invitation qui leur en fut faite, se dirigent ensuite vers le Collége Notre-Dame, à l'autre extrémité de la place Verte. Conduits par M. l'abbé Joleaud, supérieur de cet établissement, flanqués de deux gendarmes, accompagnés de leurs nombreux amis, ils étaient suivis d'une foule qu'on peut évaluer à deux mille personnes, dans laquelle on retrouvait toute cette population interlope, qu'en autre temps la police maintient dans certaines rues; joignez à cela des commis endimanchés, la fleur du crû démocratique, des lycéens en képi, beaucoup d'enfants déguenillés, *e tutti quanti*.

Reçus au seuil du collége par tout le personnel, les Pères s'y réfugièrent avec leurs courageux amis; quant à l'*autre* escorte, elle fut arrêtée net devant la porte par l'abbé Joleaud, au milieu d'une effroyable poussée.

Singulière coïncidence : « le cirque anglais, Sanger, revenait alors de sa parade en ville, et c'était un étrange spectacle que de voir ces saltimbanques, encore vêtus de leurs costumes burlesques, se mêler à la foule pour voir un peu comment on pratique en France la liberté. J'ai vu de mes yeux trois de ces gens — bien q protestants, sans doute, — se découvrir et s'incliner avec respect devant les proscrits.

Adossé à la porte du collège, dont il défendit seul l'entrée, M. l'abbé Joleaud, bien connu de tous les ouvriers, essaya de parler à la foule ; et en effet, il y eut, à ses premières paroles, un silence qui, dans le moment, avait quelque chose de terrible. Mais des meneurs criaient autour d'eux : « Ne le laissez pas parler ! » et sa voix fut bientôt couverte par la *Marseillaise*, puis par de véritables hurlements, des cris à rendre jaloux les fauves du cirque voisin. Ce fut qu'au bout d'une demi-heure que ces braves, satisfaits sans doute de leurs exploits, sont allés ensevelir leur gloire au fond des bouges où quelque lei existante ira plus tard les chercher.

Ecœuré à la vue de ces excès de la bête humaine, on se console un peu au spectacle des dévouements qu'ils provoquent ; et c'est avec fierté qu'le le vrai Valenciennois a vu cette phalange, l'élite de notre ville, qui a tait aux Pères un rempart de son corps et sauvé aujourd'hui chez nous l'honneur du nom français.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

On pensait que l'exécution des décrets serait effectuée, hier dans l'après-midi, à Tourcoing.

Une foule nombreuse est restée stationnaire pendant plusieurs heures, aux abords du couvent des Pères de la Compagnie de Marie, rue du Tilleul.

L'anxiété et une sympathie profonde se peignaient sur tous les visages à l'approche de l'attentat gouvernemental.

Dans l'intérieur de la chapelle et de la résidence, autant de monde qu'au dehors. Les uns sont en prières, les autres, attendent silencieux, l'arrivée des sbires.

De temps à autre, des personnes venant de Roubaix apportent, une à une, des nouvelles relatant les violences dont sont victimes les religieux Récollets de cette ville, dont l'expulsion s'opère.

L'angoisse est générale.

Et dire que c'est en plein dix-neuvième siècle, l'ère soi-disant des libertés publiques, que de pareilles monstruosités s'étalent !... Quel spectacle !... Un gouvernement ivre de sa force et affolé par sa haine, se jetant à corps perdu sur des religieux, citoyens paisibles, dont tous les efforts et les labeurs sont d'une manière absolue, voués à la chose publique.

A côté de ces hommes livrés à tous les tourments de la persécution, d'autres hommes, citoyens paisibles aussi, qui se sont arrachés au travail et au repos, pour venir témoigner par leur présence, de leur respect en faveur du Droit outrage, et de leur vénération sympathique pour les victimes du plus criminel despotisme dont l'histoire contemporaine fasse mention.

Vers 6 heures, les groupes sont devenus très-considérables. Un membre de la police vient inviter les rassemblements à se dissoudre. On annonce en outre que la gendarmerie de Tourcoing envoyée à Roubaix pour prêter main-forte aux agents du gouvernement, est rentrée dans sa caserne après avoir accompli sa triste besogne. Il paraît probable que les mesures ministérielles n'auront pas encore leur application, dans notre ville. Un sursis est accordé au forfait.

Un certain nombre de personnes se retirent ; d'autres restent. On appréhende une surprise ! Il est 7 heures. Il fait nuit noire. Toutes les poitrines sont oppressées sous une expectative pleine de sinistres promesses.

Jusque fort avant dans la nuit, les attroupements ont séjourné, aux entours du couvent, à l'intérieur duquel veille une grande partie des personnes qui s'y étaient renfermés avec les religieux pendant le jour, en prévision d'une expulsion imminente. Aucun mouvement ne se trahit dans la résidence dont les fenêtres restent sans lumière.

C'est donc évidemment demain que l'œuvre de folie furieuse du Gouvernement aura son exécution.

Pendant cette attente, attente pénible! douloureuse, exaspérante!... que les courages ne s'amollissent pas, que les patiences restent inébranlables, que les résolutions subsistent fermes, tenaces, invincibles!... La ville de Tourcoing dont les convictions religieuses sont proverbiales, doit montrer une fois de plus au Gouvernement, par une manifestation unanime, l'iniquité de sa conduite et l'abomination qu'en éprouvent les populations indignées. G. B.

Pendant que la foule stationne autour du couvent des Pères de Sainte-Marie, vers 6 heures, le bruit circule que les Récollets expulsés de Roubaix, escortés par des gendarmes à cheval, suivent la route de Roubaix au Mont-à-Leux, où ils vont être jetés comme des scélérats ou des repris de justice.

Ce bruit qui paraît exorbitant cause un frémissement dans les groupes.

Une troupe de plus de 2,000 personnes suit ce triste cortège en criant : *Vivent les Pères ! A bas les décrets !*

Les religieux ont été recueillis dans la maison de campagne de M. Mimerel, située, on le sait, sur le territoire du Mont-à-Leux.

Une soirée bachique offerte par la *Grande-Harmonie* à ses membres honoraires, sera donnée lundi prochain, à 7 h. 1/2 du soir, dans la salle de répétitions, rue Saint-Georges. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — 1 Ouverture des joyeuses commères de Windsor, *Grande-Harmonie*. — 2 Solo de cor, exécuté par M. Henri Ferret. — 3 Solo de violon, exécuté par M. Albert Dujardin. — 4 Le rosier blanc, romance chantée par M. Léopold Mercier. — 5 Solo de basse, exécuté par M. Louis Lecomte. — 6 Les myrtres sont flétris, paroles de Gustave Nadaud, musique de Faure, chantés par M. Hubert Bonte.— 7 Solo de piston, exécuté par M. Jules Arné. —